



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 MARS 2024

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Le 5 mars 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, DIL, DESCAMPS, MENDES, LE MANACH, VALLEE, et Messieurs LEK, LIGNEUX, TOUIN

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE BRETON, Madame VIVIER, Madame BATTON

Secrétaire de séance : Madame GENEST

| | |
|------|-------------------|
| N° 5 | SECOURS D'URGENCE |
|------|-------------------|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant, la présentation et l'étude de 8 dossiers de demandes d'aides financières

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

Accorde l'attribution de 8 aides financières pour un montant global de 1205 € dont :

- 705 € en Tickets Services
- 500 € en Mandat

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget 2024 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE

